BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 504

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

709 200 307 RCS Rennes.
TRIBALLAT NOYAL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5000000.00 EUR.
Adresse : 2, Rue Julien Neveu, 35530 Noyal-sur-Vilaine.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOYAL SUR VILAINE du 17 février 2020, La société TRIBALLAT NOYAL, société par actions simplifiée au capital social de 5 000 000 €, ayant son siège social 2 rue Julien Neveu – 35530 NOYAL SUR VILAINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 709 200 307, et la société LES PRAIRIES SAVOYARDES, société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 €, ayant son siège social rue du Bois de la Rose – 74100 VILLE LA GRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS sous le numéro 382 384 279, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société LES PRAIRIES SAVOYARDES par la société TRIBALLAT NOYAL. La société LES PRAIRIES SAVOYARDES ferait apport à la société TRIBALLAT NOYAL de la totalité de son actif, soit 3 807 601,12 €, à charge de la totalité de son passif, soit 856 788,88 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 950 812,24 €. La société TRIBALLAT NOYAL détenant la totalité des 7 500 actions composant le capital de la société LES PRAIRIES SAVOYARDES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. L'opération de fusion dégagerait ni mali ni boni de fusion. La fusion produirait effet rétroactivement à compter du 1er avril 2019. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de RENNES au nom de la société TRIBALLAT NOYAL le 25 février 2020 et au greffe du Tribunal de commerce de THONON LES BAINS au nom de la société LES PRAIRIES SAVOYARDES le 25 février 2020..